

Bulletin mars 2015

La lecture du PV n°1 de la CCA, 24 et 25 janvier 2015 nous laisse perplexe :

La CCA a reçu une demande de la Trésorerie Fédérale de réfléchir à une réduction des coûts généraux de l'arbitrage.

Depuis qu'il existe un corps arbitral de qualité, tous les clubs évoluant dans les championnats nationaux paient une redevance couvrant les frais de déplacements de nos arbitres. Redevance différente selon la division dans laquelle évolue le club, ce qui est normal et logique. A l'époque de la création de cette redevance, les choses étaient claires, les clubs étaient redevables de sommes permettant de couvrir les frais de gestion de la FFVB et, à la demande générale, afin d'avoir un corps arbitral de qualité sur tout le territoire, les clubs ont accepté de prendre en charge ces frais. Pendant longtemps, les deux sommes étaient séparées, frais de gestion d'une part, frais de déplacements des arbitres d'autre part.

Et puis un jour, il y a quelques années, les sommes payées par les clubs sont restées les mêmes mais confondues et indissociables. Et la FFVB a décidé de faire des économies, notamment sur les frais de déplacement des arbitres.....mais sans changer le montant des frais payés par les clubs.

Il semblerait que la FFVB veuille encore économiser sur les frais de déplacement des arbitres, c'est en tous cas la demande fédérale à la CCA. Va t'elle faire diminuer pour autant les sommes payées par les clubs ? Si oui, si c'est une volonté générale, pourquoi pas, mais il faut savoir que ce sera au détriment de la qualité. Si le meilleur arbitre devient le gardien du gymnase puisque ne coûtant rien en déplacement, nous allons tout doucement vers le volley loisir, là où le volley a commencé il y a très longtemps. Mais, comme dans tous les sports, le volley a voulu la qualité et l'équité. Il a donc créé les arbitres.

Sans les arbitres, pas de sport de compétition.